

Règles Locales Golf Villeneuve-sur-Lot

Hors Limites (règle 18.2)

En l'absence de ligne blanche au sol, sont délimités par l'élément le plus à l'intérieur entre : piquets blancs, clôtures, grillages, murets.

Hors Limites Interne valable uniquement pour le jeu sur le trou n°15. (règle locale A-4)

Il est délimité par des piquets blancs et lignes blanches à la droite de ce trou. Pour tous les autres trous, ces piquets sont les obstructions inamovibles et donnent un dégagement gratuit.

Obstructions inamovibles (règle 16.1).

Toutes les routes et chemins sur le parcours, même s'ils ne sont pas recouverts de surface artificielle, sont considérés comme des obstructions inamovibles.

Conditions anormales du parcours (règle 16.1)

Comprend toute partie du parcours désignée comme telle par le comité et/ou déterminée par des lignes blanches ou des piquets bleus. Les crevasses dans la zone générale, les ornières profondes dues au passage d'engins, les drains effondrés et/ou gravillonnés, dans la zone générale et les ravines dans les bunkers, ouvrent droit à un dégagement gratuit.

Zones à pénalité (règle 17.1)

La zone à pénalité rouge sur la gauche à proximité du chemin au trou n°2 s'étend à l'infini.

Zone Générale (règle 2 .2)

Les fossés ou rigoles non identifiés par des piquets rouges ou jaunes sont partie intégrante de la zone générale.